

8 informations communautaires Semaine du 20 juillet 2015



Sommaire :

- Des conteneurs en apport volontaire pour les ordures ménagères
- Port de Lanildut – traversée de l’aber Ildut en bateau à moteur
- Nautisme en Pays d’Iroise : un centre nautique à Molène
- L’été au phare Saint-Mathieu
- Concours photos Clic/Clac !
- Lutte contre le frelon asiatique
- Actions de la maison de l’emploi
- Conseil Architecture Urbanisme et Environnement – CAUE

Retrouvez toutes les informations sur [www.pays-iroise.bzh/Toutes les actualités](http://www.pays-iroise.bzh/Toutes%20les%20actualites)



Communauté de communes du Pays d’Iroise
02.98.84.28.65 / accueil@ccpi.bzh
Zone de Kerdrioual
CS 10078
Lanrivoaré

Des conteneurs en apport volontaire pour les ordures ménagères

La saison estivale démarre, la production d’ordures ménagères va augmenter avec l’arrivée des touristes, des propriétaires de résidences secondaires et l’accueil par les ménages de personnes supplémentaires dans leur foyer. Face à ce phénomène, la CCPI a développé un réseau de conteneurs enterrés et aériens pour l’apport d’ordures ménagère en apport volontaire.

La carte de ces points est consultable : www.pays-iroise.bzh (Onglet environnement - déchets - la collecte et le tri). Vous y trouverez également les cartes par commune des conteneurs pour le verre et les recyclables en mélange.

Port de Lanildut – traversée de l’aber Ildut en bateau à moteur

Avis aux randonneurs qui souhaitent emprunter le GR34 de part et d’autre de l’aber sans devoir rebrousser chemin : Pascal, le capitaine du Port, vous propose de vous transporter dans son bateau à moteur d’une rive à l’autre, tout en vous faisant découvrir les secrets du site.

Durée de la traversée : 10 à 15 min. Aller simple : 1,50 € / Aller-retour : 2 € (gilets de sauvetage fournis).

Réservation (obligatoire au plus tard la veille de votre traversée) : 02 98 04 36 40 / 06 31 93 58 71

Nautisme en Pays d’Iroise : un centre nautique à Molène

Comme tous les ans, les centres nautiques du Pays d’Iroise vous accueillent du 6 juillet au 31 août à Plougonvelin, Ploudalmézeau, Landunvez, Plouarzel, et... Molène.

Au choix dans les 4 premiers : stages de 5 demi-journées dès 4 ans, cours particuliers, location de matériel, après-midis découverte en famille ou entre amis

Reste à choisir votre activité : optimist, planche à voile, catamaran, kayak, stand up paddle.

Quant à Molène, vous pourrez y faire une inoubliable balade nautique en kayak, accompagné de Yannick, qui vous fera découvrir ce site magnifique, ou y louer kayak ou palmes/masques/tuba.

D’autres balades en kayak sont également proposées à Lanildut et Landunvez, les mardis et jeudis des mois de juillet et août.

Renseignements et inscriptions : 02 98 48 22 20 / npi.plougonvelin@ccpi.bzh /

Retrouvez toutes les informations sur : www.nautisme.pays-iroise.bzh (inscriptions en ligne possibles).

L'été au phare Saint Mathieu

Après avoir gravi les 163 marches vous découvrirez un panorama à 360° sur la mer d'Iroise qui vous sera commenté par un guide. Poursuivez ensuite votre visite par le musée de l'abbaye et le cénotaphe.

Tous les jours de 10h à 19h30.

Tarifs phare/musée : + 12 ans : 3€50, 6-11 ans : 1€50, - 6 ans : gratuit.

Passeport phare de Saint Mathieu/Phare de Trézien/Musée abbaye de St Mathieu : 5€50 à partir de 12 ans, 3€ entre 6 et 11 ans, gratuit - de 6 ans.

Passeport phare de Saint Mathieu/Musée abbaye de Saint Mathieu/Fort de Bertheaume : 5€50 à partir de 12 ans, 3€ entre 6 et 11 ans, gratuit - de 6 ans.

Exposition en entrée libre sur « l'Évolution technique des sources lumineuses des phares et balises ».

Nuits du phare les jeudis 23 juillet et 20 août à partir de 21h30. Prix unique de 5 € par personne et sur réservation au 02 98 89 00 17 ou phare.saintmathieu@orange.fr

Concours photos Clic/Clac !

Avis aux photographes amateurs amoureux du Pays d'Iroise ! La CCPI lance trimestriellement, lors de chaque numéro de son magazine Iroise, un concours photos destiné à promouvoir le territoire en lien avec le dossier. Le cliché du lauréat sera ainsi publié en page 2 du magazine, et visible sur le site internet de la Communauté de communes.

D'ores et déjà, le concours du numéro 53 à paraître en septembre est lancé, sur le thème de l'énergie (vos photos, au format portrait et accompagnées d'une légende, sont à retourner pour le 21 juillet à communication@ccpi.bzh).

Renseignements : 02 98 84 97 60 / communication@ccpi.bzh

Retrouvez toutes les informations sur : <http://www.pays-iroise.bzh/magazine>

Lutte contre le frelon asiatique

La CCPI s'est engagée dans le dispositif de lutte collective contre le frelon asiatique en signant une convention avec la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles).

Si vous trouvez un nid de frelons chez vous, un correspondant local viendra identifier s'il s'agit bien du frelon asiatique et le cas échéant, déclencher l'intervention d'une entreprise agréée (intervention prise en charge par la CCPI).

Retrouvez la liste des correspondants locaux et les informations sur www.pays-iroise.bzh (Onglet environnement).

Actions de la maison de l'emploi

Atelier de recherche d'emploi : vendredi 21 août de 9h à 12h sur inscription (personnes inscrites à Pole Emploi).

Rail Emploi services : tous les jeudis de 10h à 12h (sur RDV – 02 98 48 01 68).

Compétences clés : en Français (jeudi) ou en **bureautique/numérique** (lundi) pour les demandeurs d'emploi, les stagiaires de la formation professionnelle, salariés en contrats aidés. (Prescription possible par la maison de l'emploi).

Renseignements : 02 98 32 47 80 / maison.emploi@ccpi.bzh

Conseil architecture Urbanisme et Environnement - CAUE

Vous avez un projet de construction, d'agrandissement, de rénovation ou de transformation de votre habitation... Vous recherchez des idées et des solutions pour concrétiser votre projet ? Un architecte du CAUE (<http://www.caue-finistere.fr/>) vous reçoit dans les locaux de la Communauté de communes du Pays d'Iroise, tous les premiers jeudis du mois de 9h à 12h, afin de vous guider dans vos choix et vos démarches. Ce service est gratuit et les rendez-vous sont à prendre en contactant l'accueil de la CCPI au 02 98 84 28 65